

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 08 NOVEMBRE 2023

Convocation du 06 novembre 2023

Étaient présents : Ph. Salmon, C. Muller, M. Marlette, J. Olejnik, JM. Brelet, JM. Chapelet, S. Gobancé, F. Nazé, V. Bleuzé, S. Gaillot, S. Jourdain, B. Randour.

Était absent excusé : A. Eliez.

Véronique Bleuzé est désignée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h30

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu de la séance du 04 octobre 2023.

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 4 délibérations à l'ordre du jour (n° 4118, 4119, 4120 et 4121). Les membres présents acceptent à l'unanimité.

Ordre du Jour

- Délibération 4117 : Proposition acquisition illuminations de Noël + pose
- Délibération 4118 : Décision modificative liée à l'achat d'illuminations de Noël.
- Délibération 4119 : Décision modificative (chapitre 65)
- Délibération 4120 : Choix de l'architecte pour le projet de construction d'une halle
- Délibération 4121 : Choix du concepteur paysagiste pour le projet de construction d'une halle.

Délibération n° 4117 : Proposition acquisition illuminations de Noël + pose

Monsieur le vice-président de la commission fêtes-sports-loisirs et associations propose d'acquérir de nouvelles illuminations de Noël afin d'avoir une répartition harmonieuse de celles-ci dans la commune et de prévoir leur pose par des professionnels reconnus.

La mairie a reçu 2 devis :

Le devis de l'Entreprise FME (Fourniture d'illuminations) d'un montant de 17 211,60 € TTC.

Et

Le devis de l'Entreprise FME (Pose et dépose des illuminations) d'un montant de 10 980,00 € TTC.

Soit une dépense totale de **28 191,60 € TTC**

Après en avoir longuement délibéré, le conseil municipal a voté de la façon suivante :

Désignation	Prix TTC	Votes
Achat de 20 candélabres	12 096,00 € TTC	12 voix pour
Pose et dépose de 40 candélabres	6 720,00 € TTC	12 voix pour
Fourniture, pose et dépose d'une traverse « Bonnes Fêtes »	1 821,60 € TTC	10 pour 2 contre
Fourniture, pose et dépose illumination cour et façade Mairie ...	6 084,00 € TTC	6 contre 5 pour 1 abstention
Fourniture et pose nouvelles prises	1 470,00 € TTC	12 pour

Les crédits nécessaires seront prévus au BP communal 2023, à l'article 2152.

Soit un montant total de 22 107,60 € TTC.

Certifié conforme au registre des délibérations

Délibération n° 4118 : Décision modificative

Suite à l'approbation de la délibération n° 4117 concernant l'achat d'illuminations de Noël, il est nécessaire de prévoir les crédits au budget primitif 2023 car cette dépense n'avait pas été inscrite lors de l'élaboration de celui-ci.

COMPTES DE DÉPENSES

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Article 615221 : Entretien et réparations « bâtiments publics » = - 4 000 €

Chapitre 023 – Article 023: Virement à la section d'investissement : = 4 000 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre 21 : Installations, matériel et outillage technique

Article 2152 : Installations de voirie = 4 000 €

COMPTE DE RECETTES

Recettes d'investissement :

Chapitre 021 – Article 021 : Virement de la section d'exploitation = 4 000 €

Après débat, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention de modifier le budget primitif 2023 comme indiqué ci-dessus.

Délibération n° 4119 : Décision modificative (chapitre 65)

Comme certaines dépenses de fonctionnement au chapitre 65 n'ont pas été prévues lors de l'élaboration du budget communal 2023, il est nécessaire de modifier celui-ci comme indiqué ci-dessous :

COMPTES DE DÉPENSES

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 : Charges à caractère général.

Article 615221 : Entretien et réparations « bâtiments publics » = - 12 000 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.

Article 65314 : Cotisations de sécurité sociale – part patronale : = 5 100 €

Article 65811 : Droit d'utilisation – informatique en nuage : = 3 701 €

Article 65568 : Autres contributions = 3 199 €

Après débat, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention de modifier le budget primitif 2023 comme indiqué ci-dessus.

Délibération n° 4120 : Choix de l'architecte pour le projet de la construction d'une halle

Monsieur le vice-président de la commission bâtiment propose aux membres présents du conseil municipal de choisir un architecte pour le projet de construction de la halle.

La Mairie a reçu un devis en date du 12 juin 2023 d'Adeline MERIOT – Architecte à Lagery d'un montant de **4 680,00 € TTC**. Sachant que les honoraires seront réévalués sur la base des éléments de projet qui pourraient être modifiés.

Objet de l'opération :

- Une halle ouverte et couverte, sur une dalle béton, charpente bois type traditionnelle et couverture en tuiles.

- Surface d'environ 300 m² dont 200 m² pour la halle.
- Prévoir de fermer la halle en fonction de la météo, fermeture légère.
- Prévoir les alimentations d'eau potable, électrique sous la halle pour des besoins éventuels lors des événements.
- Création d'un local technique pour la gestion des réseaux EDF, AEP, éclairages, etc.
- Création d'une zone « bar » d'un sanitaire, d'une zone « barbecue ».
- Prévoir une borne Wifi et mettre à l'étude l'installation de panneaux photovoltaïques.

Mission de maîtrise d'œuvre de l'architecte :

- Étude de faisabilité

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2023 à l'article 203

Après débat, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention de valider le devis du 12 juin 2023 d'un montant de **4 680,00 € TTC.**

Délibération n° 4121 : Choix du concepteur paysagiste pour le projet de la construction d'une halle

Monsieur le vice-président de la commission bâtiment propose aux membres présents du conseil municipal de choisir un concepteur paysagiste pour le projet de construction de la halle.

La Mairie a reçu un devis en date du 21 juin 2023 de l'Entreprise METAMORPHOSE d'un montant de **4 782,00 € TTC.**

Objet de l'opération : aménagement de la place de la Gare :

- Réunion de lancement et visite sur site
- Conception en agence
- Documents graphiques
- Chiffrage estimatif
- Réunion de restitution
- Frais divers
- Reprise de l'esquisse

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2023 à l'article 203

Après débat, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention de valider le devis du 21 juin 2023 d'un montant de **4 782,00 € TTC.**

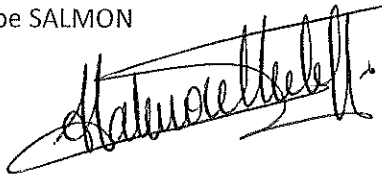
Informations diverses :

- Réunion du mercredi 11 novembre à 9h pour les membres du conseil municipal : réunion d'information avec une experte Sécurité de la Gendarmerie au sujet d'un projet d'installation de caméra de protection dans le village à différents emplacements stratégiques. Une proposition est en cour (emplacement et chiffrage).
- Téléphonie fixe : suite à un second vol de câbles, les téléphones fixes du villages et internet (hors fibre) ne fonctionnent toujours pas. Réparation en attente car rupture de stock de câble.
- La mairie sera équipée de la fibre jeudi 9 novembre.
- Prochaine réunion de la commission fleurissement aura lieu le lundi 13 novembre à 19h.
- Dégradation constatée d'un support de jardinière sur le pont de la route d'Arcis-Le-Ponsart (découpé à la meuleuse)
- Drapeau de Maison Vide : le mat du drapeau est cassé. Maison vide va faire le nécessaire pour sécuriser ou démonter.

- Travaux rue du Lavoir : joint goudron réalisé (mais très épais), éclairages toujours non unis
- Eglise : travaux à prévoir pour le volet du clocher proche de l'horloge décroché, à refixer.
- Bois le Moine : les travaux prévus n'ont pas pu être réalisés et sont reportés au printemps (pose caniveau béton, pose de barrière, curage des fossés). Devis signés, donc maintenus.
- Bassin de rétention devant l'école : travaux de rénovation effectués avec nouvelle grille, nouveau grand portail d'accès et portillon. Besoin de créer une pente d'accès pour curage (devis à prévoir). Prévoir curage ensuite.
- Stationnement rue des 4 vents : les problèmes de stationnement s'améliorent suite à la pose de panneaux et l'intervention de la gendarmerie. Tout n'est pas encore résolu.

Séance levée à 22 heures.

Le Maire
Philippe SALMON



La secrétaire de séance
Véronique Bleuzé

